

Action Sociale

Réforme de la gouvernance des opérateurs Vous avez dit simplification ?

Le 23 novembre 2023, le Secrétariat Général (SG) avait présenté le projet de réforme de la gouvernance de l'action sociale, chantier débuté en 2018.

Une réunion s'est déroulée le 21 mars 2024 sous la présidence du nouveau Secrétaire Générale Adjoint, M. Arnaud JULIAN, afin d'examiner les textes juridiques de création de la nouvelle « Fédération Action Sociale Finances » (FASF).

L'ordre du jour portait sur les projets de statuts de la FASF et de modification des statuts des 3 opérateurs (AGRAF, ALPAF et EPAF), la nouvelle Convention d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de la FASF et l'arrêté portant création du conseil de surveillance de la FASF.

Comme lors du CNAS du 15 décembre 2023, en propos liminaire, **FO Finances** a rappelé son exigence d'une simplification et d'une clarification des acteurs de la gouvernance. Pour nous, la création d'une strate supplémentaire n'apporte, de fait, aucune simplification.

FO Finances a insisté pour que les 3 opérateurs (AGRAF, ALPAF et EPAF) conservent toute leur autonomie face à cette nouvelle fédération, celle-ci devant rester dans un rôle de soutien et non pas de tutelle ou de hiérarchie.

Fédération FASF : une strate supplémentaire

La présentation des textes apporte quelques réponses sur le rôle de la FASF mais, à ce stade, les informations fournies ne permettent de définir concrètement son lien avec les 3 opérateurs, sans craindre une perte d'autonomie dans un avenir plus ou moins proche.

La FASF regroupera les 3 opérateurs et comprendra 2 organes de décisions :

- l'Assemblée Générale : 2 réunions/an,
- le Conseil d'Administration (4 réunions/an) où seront présentes les organisations syndicales,

L'organe de contrôle sera le Conseil de Surveillance, où siègeront seulement l'administration et les opérateurs.

L'année 2024 est une année transitoire, la FASF doit être créée avant l'été pour une mise en place au second semestre.

Une AG constitutive de la FASF est programmée le 23 mai ainsi que 3 AG extraordinaires pour les opérateurs : ALPAF le 13 juin, EPAF le 18 juin et AGRAF le 25 juin.

L'agent au cœur du dispositif ?

Pour **FO Finances**, le seul intérêt est de parvenir à remettre l'agent au cœur de l'action sociale ministérielle : amélioration des prestations vers les actifs et les retraités, un parcours simplifié pour l'utilisateur. Selon le président, la FASF a pour rôle d'amplifier cet objectif en proposant une offre par public et non plus par prestation.

Ce système devrait rendre plus visible et lisible l'Action Sociale à l'aide, notamment, d'une marque employeur commune aux différents opérateurs : « **Action Sociale Finances** » et ses déclinaisons.

Colonies (EPAF)

En marge de cette réunion, nous avons évoqué les colonies « été 2024 ». L'organisation des JO impacte

cette année les points de rassemblements (interdits à Paris et Lyon) et les choix de destinations.

Certains agents ont rencontré des difficultés pour s'inscrire et obtenir un séjour cet été où a régné la loi du « premier inscrit, premier servi ».

À ce stade, EPAF a recensé environ 4200 inscriptions. EPAF a précisé que les agents rencontrant des difficultés (et s'étant signalé auprès d'EPAF) seront contactés par leurs équipes. Il reste environ 700 places disponibles.

Restauration

Le prochain Groupe de Travail dédié à la Restauration devait se tenir mi-mai. Il risque d'être reporté aux calendes grecques par l'administration, alors que ce sujet reste très attendu dans le contexte inflationniste actuel.

Malgré les propos rassurants du SGA, concernant le maintien de l'ensemble du personnel des associations, une attention particulière sera portée sur les conséquences de la mutualisation des fonctions supports.

Cette réunion, très technique, avait pour but un échange sur des textes juridiques.

FO Finances estime que les premiers éléments ne conduiront pas à une simplification de la gouvernance.

FO Finances reste sceptique quant à la mise en place de cette fédération FASF et son apport pour l'agent, qui doit être et rester au cœur du dispositif de l'Action Sociale ministérielle.



chacun pour tous avec